

Référentiel de compétences et d'évaluation – Certifications/habilitations enregistrées au répertoire spécifique

Autorisation spécifique pour la conduite au radar		
REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'ÉVALUATION	
	MODALITÉS D'ÉVALUATION <i>[Préciser la ou les modalités d'évaluation certificatives, et non les évaluations formatives]</i>	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>Préparer le début d'un voyage et d'utiliser des installations radar de navigation et indicateurs de vitesse de giration pour la navigation, notamment dans des conditions de visibilité réduite</p> <p>1) Connaissance générale des ondes radioélectriques et connaissance des principes de fonctionnement du radar et plus précisément la vitesse de propagation des ondes radioélectriques ; la réflexion des ondes radioélectriques ; les paramètres techniques clés des installations radar de navigation (plage de fréquence de fonctionnement, puissance d'émission, durée de l'impulsion, taux de rotation de l'antenne, caractéristiques de l'antenne, dimensions de l'affichage et échelles de portée, portée minimale, résolution radiale et résolution azimutale, etc.) ;</p> <p>2) Connaissance générale du principe de fonctionnement des indicateurs de vitesse de giration et de leur utilisation ;</p> <p>3) Aptitude à mettre en fonctionnement, régler et contrôler les installations radar de navigation, notamment réglage de fréquence, gain brillance, marche/veille, portée, et à utiliser les indicateurs de vitesse de giration en navigation intérieure et à garantir l'utilisation correcte.</p>	<p>Epreuve théorique</p> <p>1 QCM de 30 questions maximum</p> <p>Barème : 5 fautes maximum</p> <p>Durée de l'examen : 30 minutes</p> <p>Epreuve pratique</p> <p>Durée de l'épreuve : 1h00 / 1h30</p> <p>Note : 10/20 Minimum</p>	

<p>Interpréter correctement l’affichage radar en ce qui concerne la propre position et celle d’autres bâtiments</p> <p>1) Aptitude à interpréter l’affichage radar en identifiant correctement ;</p> <ul style="list-style-type: none">- la position de l’antenne sur l’écran et la ligne de foi ;- à régler la position, le cap et le sens de virage du propre bâtiment ;- à déterminer les distances et portées ; <p>2) Aptitude à interpréter le comportement des autres acteurs du trafic (bâtiments à l’arrêt, bâtiments venant en sens inverse et bâtiments faisant route dans la même direction).</p>	
<p>Analyser d’autres informations fournies par le radar</p> <p>1) Aptitude à analyser les informations fournies par le radar, telles que la ligne de foi, la ligne de relèvement électronique, les cercles de distance et les marques de distance variable, les traces des objectifs, le décentrage, les lignes parallèles et à interpréter l’image radar ;</p> <p>2) Connaissance des limites des informations fournies par les installations radar de navigation ;</p> <p>3) Aptitude à interpréter les objets stationnaires et en mouvement sur le radar.</p>	
<p>Identifier et de réduire les interférences émanant de l’environnement</p> <p>1) Connaissance des interférences dues à la pluie ou aux vagues, champs diffus (par exemple les ponts), réflexions multiples, faux échos / échos fantômes, lignes électriques aériennes, ombres radar et effets de propagation par trajets multiples ;</p> <p>2) Aptitude à prendre des mesures pour réduire les interférences émanant de l’environnement (en utilisant la suppression des retours de pluie (FTC) et des retours de mer (STC)).</p>	
<p>Identifier et de réduire les interférences émanant d’autres installations radar de navigation</p> <p>1) Connaissance de l’apparence des interférences causées par d’autres installations radar de navigation ;</p>	

2) Aptitude à prendre des mesures pour supprimer les interférences provenant d'autres installations radar de navigation (rejet des interférences.)

Appliquer les règles relatives à l'utilisation du radar

1) Connaissance de dispositions spécifiques de l'ensemble des règles convenues applicables à la navigation intérieure et des règlements de police en vigueur concernant l'utilisation du radar (par exemple navigation dans des conditions de visibilité réduite, utilisation du radar lorsque la visibilité n'est pas réduite, utilisation obligatoire du radar durant la navigation), utilisation de la VHF, signaux sonores et concertations sur le cap à tenir ;

2) Connaissance des prescriptions techniques applicables aux bâtiments utilisant une installation radar de navigation conformément aux prescriptions techniques en vigueur telles que l'ES-TRIN (Standard européen établissant les prescriptions techniques des bateaux de navigation intérieure) ;

3) Aptitude à utiliser correctement l'installation radar de navigation, les indicateurs de vitesse de rotation et l'ECDIS Intérieur en combinaison avec le radar ;

4) Connaissance des exigences relatives aux équipages applicables dans des conditions de visibilité réduite et des conditions de bonne visibilité ;

5) Aptitude à attribuer de manière appropriée des tâches aux membres d'équipage et à donner les consignes appropriées.

Réagir de manière adéquate aux circonstances exceptionnelles telles que la forte densité du trafic, la défaillance d'appareils et d'autres situations incertaines ou dangereuses liées au trafic

1) Connaissance des possibilités de réagir en cas de forte densité du trafic ;

2) Aptitude à prendre les mesures appropriées en cas de forte densité du trafic ;

<p>3) Connaissance des mesures d'atténuation et des réactions appropriées en cas de défaillance d'appareils ;</p> <p>4) Aptitude à réagir en cas de défaillance d'appareils ;</p> <p>5) Connaissance de mesures pouvant être prises en présence de situations incertaines ou dangereuses liées au trafic ;</p> <p>6) Aptitude à réagir en cas de situations incertaines ou dangereuses liées au trafic</p>	
--	--